



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 7 décembre 2023 à 19h00,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Belleherbe, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/11/2023

Date d'affichage : 27/11/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 53

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 130
- procurations : 121

- nombre total de voix exprimées : 251

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Francis BILLOD-MOREL, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Pascal JACQUOT, Lydie LAB (S), Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Nicolas PAGET (S), Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Christian VIEILLARD (S), Franck VILLEMAIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jocelyne ERNST, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Céline JEAMBRUN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Joelle MOUGIN, Raphaël PEQUIGNOT, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Nicolas MARGUET, Christian MAUVAIS, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Denis NARBHEY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN,

Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Michel TROU
Joseph VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET,
VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Laure BOITEUX a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Thierry CARTIER a donné pouvoir à Christian VIEILLARD (S),
Jacqueline CUENOT-STALDER a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Jean-Louis MOUGIN,
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Catherine MAUVAIS a donné pouvoir à Nicolas PAGET (S),
Christian MOREL a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Joëlle MOUGIN a donné pouvoir à Frédérique MOUREAUX,
Dominique RONDOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,
Pascal ROUGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.
Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

Objet : 2023-0043 : Ordres de mission permanents 2024 pour les agents PNR

Il est proposé de renouveler l'ordre de mission permanent délivré aux agents du PNR du Doubs Horloger. La période de validité s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il est valable pour les déplacements à bord de leur véhicule personnel ou en transports en commun sur France, Suisse.

Pour tout autre cas, un ordre de mission spécifique devra être établi auprès du supérieur hiérarchique.
Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le président à signer les ordres de mission permanents.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX



Pour le Président et par délégation,

LE DIRECTEUR


Yannick NANCY